

N°DBCA-2020-092

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
3
- Votants :  
3



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DON D'UN VEHICULE DESTINE A LA REFORME A L'UNION  
DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SEINE-MARITIME**

Le 09 décembre 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Sociétale</i>	<i>Faire de la sécurité civile l'affaire de tous</i>	<i>Participer au développement d'une culture de la sécurité civile</i>

\*

\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1311-1,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *le décret n°2016-33 du 20 janvier 2017 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2020-031 du 26 novembre 2020 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

\*

\* \*

Le Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime a sollicité auprès du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) la mise à disposition d'un véhicule réformé de type VTU, dans le cadre du remplacement de son véhicule actuel, devenu vétuste et ainsi, permettre à l'association de continuer à assurer ses activités de sécurité civile dans le département de la Seine-Maritime, lors de diverses manifestations.

Le Sdis 76 dispose d'un VTU destiné à la réforme qu'il peut céder à l'association, à titre gracieux.

Au regard des éléments présentés, il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'approuver le don à l'UDSP du véhicule suivant :

N° inventaire comptable	Année	Marque - modèle	Immatriculation	Kms	Prix d'acquisition	Valeur nette comptable
02510	2001	PEUGEOT BOXER	4713 TS 76	50557	27 456,95 €	0,00€

Les frais de transfert, ainsi que l'ensemble des futurs frais de gestion de ce véhicule, sont laissés à l'entière charge de l'association UDSP.

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201209-DBCA-2020-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**